

LA PART DU RÊVE : FREINET, PSYCHANALYSE ET GUERRE SCOLAIRE 1928-1933

Jacqueline Carroy, Emmanuel Saint-Fuscien

Société d'études jaurésiennes | « Cahiers Jaurès »

2016/3 N° 221 | pages 85 à 108

ISSN 1268-5399

Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://www.cairn.info/revue-cahiers-jaures-2016-3-page-85.htm>

Pour citer cet article :

Jacqueline Carroy, Emmanuel Saint-Fuscien, « La part du rêve : Freinet, psychanalyse et Guerre scolaire 1928-1933 », *Cahiers Jaurès* 2016/3 (N° 221), p. 85-108.

Distribution électronique Cairn.info pour Société d'études jaurésiennes.

© Société d'études jaurésiennes. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

La part du rêve : Freinet, psychanalyse et Guerre scolaire 1928-1933

Jacqueline CARROY, Emmanuel SAINT-FUSCIEN

« J'ai pris mon revolver qui était chargé et me suis approché de cette grille pour me défendre en cas d'invasion de l'école ». Cette phrase est extraite de la déposition que Célestin Freinet signe à la gendarmerie de Vence le 24 avril 1933¹. L'événement consigné est le point d'orgue d'un conflit scolaire et politique d'une grande violence et d'une large ampleur. Local et national, il mobilisa l'ensemble des autorités qui entourent l'instituteur : parents d'élèves, autorités municipales, préfectorales, mais aussi syndicales, militaires (gendarmerie), policières, savantes, intellectuelles, jusqu'aux plus hautes autorités de l'État. L'affaire se déroule comme une guerre dont Célestin Freinet est à la fois le principal protagoniste, le héros et la victime².

Au cœur de l'affaire, un rêve. Celui d'un élève d'abord publié dans le journal scolaire de la petite école de Saint-Paul-de-Vence selon les

1 Archives départementales des Alpes-Maritimes (ADAM), 4M534, Affaire Freinet, Procès-verbal de la brigade de gendarmerie de Vence, 24 avril 1933. Sur cette affaire en particulier et sur Freinet en général voir Madeleine FREINET, *Élise et Célestin Freinet, Souvenirs de notre vie*, t. 1, 1896-1940, Paris, Stock, 1997 ; Michel BARRÉ, *Célestin Freinet un éducateur de notre temps T. 1 1896-1936. Les années fondatrices*, Publication de l'École moderne française (PEMF), coll. « Ressources pédagogiques », 1995 ; Victor ACKER, *Célestin Freinet (1896-1966), L'histoire d'un jeune intellectuel*, Paris, l'Harmattan, 2006 ; Emmanuel Saint-Fuscien, *Un pédagogue en guerres : Célestin Freinet 1914-1945*, Paris, Perrin, à paraître mars 2017. Sur l'histoire des rêves, voir Jacqueline CARROY et Juliette LANCEL (dir.), *Clés des songes et sciences des rêves. De l'Antiquité à Freud*, Paris, les Belles Lettres, 2016.

2 On pourrait aussi comprendre cette guerre selon le modèle d'une affaire, tel qu'il a été dégagé dans un travail collectif récent. Voir Luc BOLTANSKI, Élisabeth CLAVERIE, Nicolas OFFENSTADT, Stéphane VAN DAMME (dir.), *Affaires, scandales et grandes causes. De Socrate à Pinochet*, Paris, Stock, 2007.

principes de l'imprimerie scolaire chers à son directeur. Prétexte d'une révolte contre les pratiques de l'instituteur, ce rêve et, au-delà, l'usage de la « psychanalyse » ou des « méthodes freudiennes » au sein de la classe va être commenté par les autorités académiques, syndicales, mais aussi politiques, jusqu'au ministre de l'Éducation lui-même. Derrière ce qui pourrait s'apparenter à un « fait divers », au centre d'une affaire fortement ancrée dans une société villageoise des Alpes-Maritimes du début des années 1930, le dossier « contentieux » de Célestin Freinet³ dévoile une « photographie », à notre avis unique, du rapport à l'école, à la politique et... à la psychanalyse, d'une large part de la société française du temps : parents d'élèves, autorités académiques et préfectorales, pédagogues, responsables politiques, presses locales et presses nationales de droite (*L'éclaireur de Nice* et *l'Action française*) et de gauche (*Le petit Niçois* et *L'Humanité*).

C'est ainsi le reflet des usages de la psychanalyse et de ses représentations en dehors des cercles savants au début des années 1930, que cet article tente de saisir au prisme d'une querelle scolaire. Que disent les uns et les autres de l'appropriation d'une discipline aux contours si incertains vers 1930 ? Que révèlent les pratiques pédagogiques convoquant le rêve des élèves et les discours qui s'en saisissent ? Il semble bien aussi que les représentations multiples et croisées de l'usage des sciences de la psyché au sein de la classe nous renseignent autant sur l'histoire de la psychanalyse que sur la société qui la regarde se déployer.

Après avoir présenté le récit de la guerre scolaire de Saint-Paul-de-Vence au tournant des années 1920 et 1930, nous examinerons le rêve de l'élève Diaz, celui qui fait basculer l'affaire et qui sera commenté comme jamais aucun rêve d'élève ne le fut au XX^e siècle. Enfin, adossé au discours multiples suscités par le rêve et l'affaire, nous exposerons ce que révèlent les représentations du « freudisme » et de ses pratiques dans la société française au début des années 1930⁴.

3 ADAM, 1T444, Contentieux.

4 Nous remercions pour leur lecture attentive de ce texte Annick Ohayon et Clémentine Vidal-Naquet.

L’Affaire Freinet : histoire d’une guerre scolaire

L’« Affaire » dont il est question ici tient une place importante dans l’histoire de la pédagogie française. Il s’agit de la rupture de l’instituteur Freinet avec l’Éducation nationale. Sa principale conséquence du point de vue d’une histoire de l’éducation sera la mise à la retraite du maître, et la création en 1935 de l’école privée de Vence (l’école Freinet) qui deviendra le haut lieu d’expérimentations pédagogiques regroupant un vaste réseau d’instituteurs. La pédagogie Freinet rencontre un succès jamais démenti dans les mondes scolaires de l’après Seconde Guerre mondiale, jusqu’à obtenir, tardivement certes mais sans réserve, la reconnaissance des plus hautes autorités scolaires, notamment sous les gouvernements Rocard et Cresson, lors du passage de Lionel Jospin au ministère de l’Éducation nationale (1988-1992). Il s’agit ici de revenir à la rupture inaugurale : une guerre scolaire, locale, violente qui oppose un couple d’instituteurs, Élise et Célestin Freinet, et les parents d’élèves qui les soutiennent, aux autorités municipales du village, fortement épaulées par les parents hostiles.

L’avant-guerre scolaire

C’est en 1928 que l’instituteur ancien combattant Célestin Freinet obtient sa mutation à Saint-Paul-de-Vence. La commune rassemble un millier d’habitants : des familles de commerçants et de petits propriétaires et des familles modestes, essentiellement des métayers d’origine italienne. Au centre-ville, des épiceries, un coiffeur, un curé, un notaire, trois hôtels restaurants, deux cafetiers, le tout formant une petite bourgeoisie bien représentée au sein d’un conseil municipal majoritairement conservateur et nationaliste. Le maire, Joseph Demargne, élu en 1928, est médecin et affilié à l’URD (Union Républicaine et démocratique) qui affirme des valeurs de plus en plus droitières, se rapprochant des monarchistes proches de l’Action française. L’élu et son conseil défendent des positions droitières, patriotiques, farouchement anti-communistes et profondément hostiles à l’immigration, en particulier italienne. Cette dernière question ne compte pas pour rien dans ce département où les immigrés (parmi lesquels 2/3 d’Italiens) représentent 34 % de la population en 1926.

Avant même l’ère du tourisme de masse, Saint-Paul est déjà apprécié de nombreux artistes et voyageurs. Le changement de poste de Célestin était,

semble-t-il, fortement souhaité par Élise qui peint et n'a pas renoncé à une carrière artistique⁵. Aussi les époux Freinet sont-ils ravis de cette mutation et se préparent-ils à travailler dans un cadre somptueux, ensemble, à une œuvre de grande ampleur : « Nous sommes des as » écrit Célestin à Élise à propos de leur déménagement à Saint-Paul⁶. Les Freinet s'installent en effet là où ils l'ont souhaité pour vivre et travailler ensemble dans un cadre qui leur plaît et où ils peuvent mener de front des projets pédagogiques, artistiques et politiques. Ils semblent, dans un premier temps, bien reçus par le curé, le maire et les commerçants⁷. Et Célestin prend en charge, avec plaisir, la quarantaine d'enfants scolarisés à Saint-Paul.

La montée des tensions

En quelques mois pourtant, les rapports se délitent entre l'ensemble des acteurs : parents d'élèves, conseillers municipaux, autorités scolaires. L'affaire Freinet se présente comme un emboîtement de tensions. Celles-ci se déploient sur trois théâtres, à trois échelles : l'école, la commune, la nation.

Au sein de l'école, les époux Freinet, communistes et syndicalistes, sont en conflit avec leur hiérarchie. Nommée dans l'école de fille de Saint-Paul, Élise entame un bras de fer avec les autorités pour être affectée dans la même école que Célestin, celle des garçons. L'agacement des autorités est d'autant plus palpable dans les archives de l'inspection académique que Célestin écrit beaucoup à ses chefs. Il rappelle à sa hiérarchie le manque d'air et de surface de travail, la cour minuscule, l'absence d'eau et les cabinets infects (une simple fosse) dans l'école⁸. Non seulement ces conditions mettent, selon lui, la santé des enfants en péril, mais elles sont pénibles et infâmes pour l'instituteur ancien-combattant, écrit-il à plusieurs reprises. Il rédige aussi plusieurs courriers pour informer sa hiérarchie du manque de moyens, du défaut de gestion des autorités départementales⁹ puis communales¹⁰. Il conteste

5 M. FREINET, *Élise et Célestin Freinet...*, *op. cit.*, p. 302.

6 *Ibid.*, p. 146.

7 *Ibid.*, pp. 147-148.

8 ADAM, 1T444, Contentieux. Lettre de Freinet à l'Inspecteur d'Académie, 5 mai 1930.

9 *Ibid.*, Lettre de Freinet à l'Inspecteur d'Académie, 12 juillet 1930.

10 *Ibidem.*

son tableau de classement¹¹ ou tente de modifier sa situation administrative¹². Enfin, il écrit aux autorités académiques pour se plaindre, et de plus en plus vivement, de ses conditions d'enseignement et de l'absence totale d'engagement municipal envers l'école primaire publique.

En moins d'un an, les rapports du maire avec le couple d'instituteurs se sont en effet tendus, autour notamment de l'absence d'équipements sanitaires de l'école et de l'état de délabrement général des bâtiments, attesté d'ailleurs par l'inspecteur d'académie lui-même¹³. Mais le maire gèle les projets de rénovation. Fort du soutien de sa hiérarchie sur ce plan précis, Freinet entre alors dans un conflit ouvert pour obtenir gain de cause : salle de classe restaurée, égouts raccordés à l'école, fournitures et entretiens des locaux, la loi conférant de fait à la commune ces charges scolaires. Dès 1930, les deux camps sont irréconciliables et Freinet n'obtient plus rien du maire. Dans la France provençale des années 1930, perdue la structure relationnelle unissant instituteur et maire et qui a si fortement imprégné la vie scolaire du dernier quart du XIX^e siècle : l'instituteur ne peut rien faire « s'il n'est pas dans le camp du maire¹⁴ ».

Or, tout oppose le médecin Joseph Demargne notable proche de l'Action française, patriote et catholique, à l'instituteur Freinet, syndiqué, communiste et intégré dans les réseaux internationalistes, de surcroît partisan d'une pédagogie alternative. Le contexte politique de la fin des années 1920 et du début des années 1930 donne à ce micro-événement une ampleur nationale. Rappelons qu'au lendemain de la Première Guerre mondiale, le ministère de l'Instruction publique avait vu avec beaucoup d'inquiétude le militantisme naissant d'une minorité d'instituteurs se structurer à la suite du Congrès de Tours. Par une circulaire de juillet 1921, le ministre d'alors, Léon Bérard, avait menacé les instituteurs communistes et révolutionnaires de sanctions disciplinaires, ouvrant ainsi une brèche dans l'Union sacrée éducative issue

11 *Ibid.*, Lettre de Freinet à l'inspecteur d'Académie, 14 octobre 1930.

12 *Ibid.*, par exemple, Lettre de Freinet à l'Inspecteur d'Académie, 25 octobre 1930.

13 ADAM, 1T444, Contentieux. Lettre de l'Inspecteur d'Académie M. Oneto au préfet des Alpes-Maritimes, 13 juillet 1930.

14 Cette expression de Maurice Agulhon est citée par Jean-François CHANET, « La Fêrule et le Galon. Réflexions sur l'autorité du premier degré en France des années 1830 à la guerre de 1914-1918 », *Le Mouvement social*, n° 224, 2008/3, p. 121.

de l'expérience de la Grande Guerre. Cette circulaire fut considérée par une partie de l'Université comme menaçant la liberté d'opinion du corps enseignant¹⁵. Cela n'a pas empêché les peurs de s'accroître et les instructions de surveillance politique de se multiplier. Le dossier contentieux de Célestin Freinet porte la trace de cette défiance. Il contient les instructions du 27 juillet 1922, signées du ministre de l'Intérieur et du ministre de l'Instruction publique, demandant aux recteurs et inspecteurs d'académie de prévenir les préfets en cas de troubles ou de paroles subversives.

Or, la fin des années 1920 est un autre moment de durcissement anticommuniste au sein notamment des associations d'anciens combattants de droite dont se revendiquent certains membres du conseil municipal de Saint-Paul. Chris Millington fait même de ces années (1926-1936) un tournant décisif de la violence politique en France qui se cristallise au sein des ligues en une haine absolue du bolchevisme. Le communiste devient un ennemi intérieur et national¹⁶. Selon l'historien américain, le résidu de la culture de guerre héritée de 1914-1918 – haine de l'ennemi, violence des gestes, champ lexical haineux et déshumanisant – se détournerait alors contre le bolchévisme¹⁷. La brutalisation, au moins du discours, sinon des gestes, n'est pas univoque. De son côté, le Parti communiste, dont Célestin et Élise sont membres depuis 1926, décide de tourner le dos à toutes coopérations avec la bourgeoisie, et de relayer en 1928 le durcissement inauguré par la III^e internationale et sa stratégie de « classe contre classe ». Le parti assume dès lors et de plus en plus nettement une promotion de la virilité et de la radicalité dont la violence physique n'est pas exclue¹⁸. C'est dans ce contexte de brutalité

15 Sur cette question voir Bruno GARNIER, *Les combattants de l'école unique*. Introduction à l'édition critique de *L'Université nouvelle*, Paris, INRP, 2008, pp. 168-191 particulièrement, et Laurence BIBERFELD et Gregory CHAMBAT, *Apprendre à désobéir. Petite histoire de l'école qui résiste*, Editions CNT-RP, Collection N'autre école, mars 2012, pp. 53-55.

16 Chris MILLINGTON, *From Victory to Vichy. Veterans in inter-War France*, Manchester, Manchester University Press, 2012.

17 *Ibid.*, pp. 44-45.

18 Paul MALGRATI, *De chair et d'acier. Virilités et radicalités politiques en France dans les années 1920 et 1930. Les cas du Parti communiste et du Parti populaire français*, Mémoire de Master dirigé par M. LAZAR et É. MAILANDER, soutenu le 2 juin 2016, 293 p. Voir aussi Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, « Le Parti communiste français et la violence, 1929-1931 », *Revue historique*, CCCLXIX/2, 1983, pp. 365-383.

politique qu'éclate la guerre scolaire de Saint-Paul. Il nous semble bien qu'elle en est une parfaite illustration locale

Formes locales d'une guerre scolaire... à outrance

Le conflit entre Freinet et le maire devient total à partir du printemps 1930. Les parents sont répartis en deux camps. Selon un rapport tardif de l'inspecteur d'Académie, 15 familles sur 26 se déclarent défavorables à Freinet et 11 favorables ou très favorables¹⁹. De part et d'autres, injures, invectives, dénonciations se multiplient, particulièrement lors de l'année scolaire 1931-1932. Dans les deux camps, on se plaint avec constance auprès des autorités, qu'elles soient policières, judiciaires, préfectorales, ou académique. Le 7 février 1932, après de nombreuses lettres aux inspecteurs, Freinet écrit même au ministre de l'Éducation nationale, alors Anatole de Monzie, pour lui signaler que le maire refuse le nettoyage des salles et de la cour, et que la mairie, en dépit de la loi qui le lui impose, n'a toujours pas raccordé l'eau à l'École²⁰.

La dimension politique ne recouvre qu'incomplètement, sans doute, les enjeux de la guerre scolaire même si, dans ce qu'ils énoncent et ce qu'ils écrivent, les opposants à l'instituteur semblent seulement guidés par l'hostilité envers le communisme. On lui reproche en effet une correspondance scolaire entre sa classe et différents élèves d'écoles soviétiques avec lesquels il a noué contact en 1925, à la suite d'un voyage en Russie. Cette correspondance insupporte la petite bourgeoisie farouchement anticommuniste de Saint-Paul, particulièrement le coiffeur du village, Marius Monzeglio, en pointe dans l'opposition au côté du maire. En mars 1932 en effet, le petit Louis Monzeglio (11 ans) rapporte chez lui une carte postale d'un élève d'URSS envoyé à l'école de Saint-Paul. Son père la lui confisque et refuse de la rendre à l'instituteur. Freinet lui écrit le 26 mars, lui intimant de restituer le document et lui demandant par ailleurs de venir « personnellement s'expliquer à l'école, si besoin est, devant les autorités académiques²¹. » Freinet vient de rencontrer en Monzeglio l'un de ses pires ennemis, qui n'aura de cesse de

19 ADAM, 1T444, Contentieux, Rapport de l'inspecteur d'académie Oneto au Ministre de l'Éducation nationale, 11 mars 1933.

20 M. FREINET, *Élise et Célestin Freinet...*, op. cit., p. 205.

21 ADAM, 1T444, Contentieux, Lettre de Freinet à Monsieur Monzeglio, 26 avril 1932.

dénoncer cette correspondance auprès du préfet²², de l'inspecteur²³ et de la presse locale.

Une deuxième initiative de l'instituteur contribue à plonger Saint-Paul-de-Vence dans la guerre scolaire : l'accueil au cœur du village d'une centaine de pédagogues de toutes nationalités, le 7 août 1932. Profitant en effet du Congrès de l'éducation nouvelle qui se réunit alors à Nice, Célestin et Élise organisent, en marge de cette manifestation une visite collective de l'école et de l'« imprimerie en classe » sur laquelle repose la pédagogie Freinet. Parmi les visiteurs : le Français Roger Cousinet, le Genevois Adolphe Ferrière²⁴, l'Allemand Otto Müller-Main et le Belge Lucien Wellens. Participe également le vieux Nicolas Roubakine, sympathisant socialiste russe vivant en Suisse depuis 1907 et qui, dans l'après-midi, parle de l'éducation en URSS. Cette journée aurait effrayé les habitants du village dont la culture et les sociabilités sont traversées par la suspicion envers les intellectuels, la peur des étrangers et la haine de la révolution socialiste. Madeleine Freinet, la fille de Célestin et d'Élise, a raison d'en faire le point de basculement de la guerre scolaire, la journée où les amis du maire « ne retinrent, du flot de paroles, que les mots d'Union soviétique et de révolution²⁵. » L'instituteur ne fit d'ailleurs pas grand-chose pour qu'il en soit autrement : cette visite de quelques dizaines de pédagogues Français et étrangers en cette journée du 7 août est rapportée en termes très « révolutionnaires » dans l'exemplaire de la rentrée 1932 du bulletin mensuel édité par les Freinet. Bulletin bien connu des freinetistes qui vient par ailleurs de changer de nom précisément à la rentrée 1932, changement qui renseigne à lui seul sur les contours politiques du conflit : *L'imprimerie à l'école* s'intitule désormais *L'Éducateur prolétarien*²⁶.

22 ADAM, 4M534, Affaire Freinet, Lettre du 25 mars 1933 au préfet des Alpes-Maritimes signé « pour les parents d'élèves leur délégué Monzeglio ».

23 ADAM, 1T444, Contentieux, Plainte des parents de Saint-Paul à l'inspection académique, signée Monzeglio, 21 juin 1933.

24 La présence de Ferrière est confirmée par son « Petit journal ». Un grand merci à Madame Elphège Gobet, archiviste à l'Institut Jean-Jacques Rousseau de Genève, qui a consulté pour nous ce document. Sur Freinet au Congrès de Nice, voir Laurent GUTTIERREZ, Laurent BESSE et Antoine PROST (dir.), *Réformer l'école. L'appartenance de l'éducation nouvelle*, Grenoble, PUG, 2012, chap. 5.

25 M. FREINET, *Élise et Célestin Freinet...*, op. cit., p. 215.

26 *L'Éducateur prolétarien*, n° 1, octobre 1932, pp. 2-7.

Les parents du centre-bourg, voient alors en « l'instituteur bolchéviste » un « agent officiel des soviets²⁷ ». En tant qu'instituteur membre du Parti communiste, Freinet était surveillé par la police de la Troisième République, conformément aux directives ministérielles. Les rapports de surveillance renseignent, comme on sait, autant sur les fonctionnaires qui les rédigent et leurs informateurs que sur la personne surveillée. Aussi le rapport du commissaire spécial de Cannes, Roques, rédigé le 22 juin 1932, fournit-il de précieuses indications sur ce que pouvaient ressentir les ennemis de Freinet : « Ses relations avec la Russie paraissent s'être amplifiées [...] Mon enquête a révélé en outre qu'il avait mis un certain nombre de ses élèves en relation épistolaire avec des enfants de l'URSS. [...] Le jeune Consiglio (sic) fils d'un coiffeur, a refusé de lui rendre l'une de ses cartes [...] D'après les nombreuses personnes parfaitement honorables que j'ai entendues, il existerait chez cet instituteur de constantes allées et venues d'étrangers qui seraient en majeure partie des Russes²⁸. »

Ce rapport éclaire la force du sentiment nationaliste du début des années 1930 et la perception du communisme comme un danger pour l'intégrité de la patrie, vécue ici à l'échelle du village. Les informateurs vont même jusqu'à suspecter Freinet de coder sa correspondance par des « signes connus de lui seul ». Mais pour en savoir plus, rapporte le commissaire, il faudrait organiser « une surveillance de la correspondance » impossible sans la délégation du parquet. Aussi, le policier conclut-il qu'en l'état et à défaut de cette surveillance, il ne trouve pas « d'éléments sérieux de suspicion au point de vue de la défense nationale²⁹. »

Répondant à « l'invasion » d'étrangers plus ou moins communistes aux yeux de certains habitants, la guerre contre les Freinet est déclarée dès la rentrée. Les ennemis de l'instituteur la rendent publique et l'offensive se prépare.

27 ADAM, 4M534, Affaire Freinet, Rapport du commissaire spécial à Cannes au préfet sur la situation à Saint-Paul, 29 novembre 1932.

28 ADAM, 1T444, Contentieux.

29 ADAM, 4M534, Affaire Freinet, Rapport du commissaire spécial à Cannes au préfet sur la situation à Saint-Paul, 29 novembre 1932.

« L’Affiche rouge » : le rêve de Salvatore Diaz

Prévenu par les parents d’élèves hostiles à Freinet, le commissaire Ségur de la Police de Cannes informe à son tour le préfet de troubles possibles dans la commune de Saint-Paul-de-Vence, dès novembre 1932. La première offensive se déroule dans la nuit du 2 au 3 décembre 1932 : une cinquantaine d’affiches de deux types sont collées dans Saint-Paul. L’une, de couleur verte, est signée « un groupe d’habitants de Saint-Paul ». Elle invite la population saint-pauloise à s’unir pour demander le départ de « cet instituteur qui prétend faire des élèves qui lui sont confiés de futurs bolchévistes³⁰. » L’autre, de couleur rouge, intitulée « Les devoirs de M. Freinet » reproduit un rêve anonyme d’écopier particulièrement sauvage : celui d’un meurtre au couteau.

Ce texte avait été publié une première fois le 14 mars 1932, sous la signature « Diaz S 11a[ns] 10m[ois] », dans le journal scolaire de la classe de Célestin Freinet *Les Remparts*, bimensuel envoyé aux autres écoles de la coopérative dirigée par l’instituteur. À quoi correspond la date du 14 mars ? Au souvenir d’un rêve de la nuit du 13-14 ? Au souvenir après coup d’un rêve déjà raconté dans le cadre familial ? A une rêverie ou à un rêve ? Vraisemblablement, le 14 mars correspond à la date du traitement en classe. Les textes imprimés dans le journal scolaire étaient en effet initialement écrits en « dictée libre », lus collectivement, adoptés après vote, revus au tableau noir, puis recopiés par les débutants à titre d’exercice d’écriture et imprimés pour le « livre de vie » par les plus grands. Ce qui fera ensuite contentieux, semble-t-il, c’est que « Mon rêve » paraît, toujours en mars, dans *La gerbe*, une revue disposant de 2000 abonnés, regroupant des textes d’écopiers recueillis au sein du mouvement Freinet et diffusée nationalement et internationalement. En outre, « Mon rêve » est signé. Et le titre, assorti d’un possessif, suggère l’expression d’un désir ou d’un souhait, comme dans le langage ordinaire et dans la théorie psychanalytique des rêves qui est en train de s’accréditer en France à l’époque. Ce désir est subversif puisque le rêveur remplace une autorité par une autre et transgressif, puisqu’il ne se contente pas de tuer le maire : il en est en aussi récompensé.

Le 3 décembre 1932, le texte est donc affiché sous le titre « Les devoirs de M. Freinet ». Ce qui était présenté comme un rêve dans *Les*

30 M. FREINET, *Élise et Célestin Freinet...*, op. cit., p. 216.

Remparts devient un devoir imposé. L'affiche n'est ni datée, ni signée et se termine par un « Sans commentaires » laconique.

Sur fond rouge, la voici, placardée sur les murs du village :

Mon rêve.

J'ai rêvé que toute la classe s'était révoltée contre le Maire qui ne voulait pas nous donner les fournitures gratuites. M. Freinet était devant. Il dit à M. Le maire :

- Si vous ne voulez pas nous donner des livres on vous tue.

- Non!

- Sautez-lui dessus, dit M. Freinet.

Je m'élançai. Les autres ont peur. Monsieur Le Maire sort son couteau et m'en donne un coup sur la cuisse. De rage, je prends mon couteau et je le tue.

M. Freinet a été le maire et moi je suis allé à l'Hôpital.

À ma sortie on m'a donné mille francs³¹.

Le champ lexical du texte ne peut se comprendre en dehors du contexte de grande violence qui caractérise les rapports entre les ligues de droite et d'anciens combattants et la gauche, particulièrement le parti communiste. Néanmoins, cette violence est ici exprimée par un enfant et diffusée par un instituteur au sein de la classe, ce qui scandalise les parents. Affaire dans l'affaire, ce rêve se trouve dès lors au croisement des discours sur la guerre scolaire.

Après le 2 décembre 1932, Antonio Diaz, le frère du jeune rêveur, témoigne en faveur de Freinet : « Je soussigné Antonio Diaz, commerçant à Vence, déclare avoir envoyé mon frère [...] à l'école de M. Freinet à Saint-Paul, et je dois avouer que mon frère s'est amélioré de tout son état grâce aux soins dévoués de M. Freinet qui m'a toujours tenu au courant des agissements de mon jeune frère [...] Lorsque j'ai vu que l'une des affiches était un rêve de mon frère qui, n'ayant aucune importance, était affiché sur les murs en guise de diffamation, je me suis senti moralement obligé de témoigner³². » Antonio Diaz reconnaît que Freinet est plus qu'un simple maître : il lui assigne un rôle de thérapeute en même temps qu'il relativise les dires de son frère pour n'y voir qu'un

31 *Les Remparts*, journal bimensuel rédigé et imprimé à l'école de garçons de Saint-Paul, 14 mars 1932, p. 99

32 M. FREINET, *Élise et Célestin Freinet...*, op. cit., p. 223.

récit de gamin difficile, pourrait-on dire, ne pouvant être pris tout à fait au sérieux.

Pièce à conviction d'une manipulation brutale, voire véritable appel au meurtre pour les uns, récupération d'une pratique pédagogique inventive pour les autres, le rêve, ses symboles, ses implicites supposés, offrent aussi une mise en discours unique, en dehors de l'espace savant, de l'objet rêve et de la discipline qui s'en saisit alors : la psychanalyse.

Freinet, les rêves et le freudisme avant l'affaire

Freinet est sans doute pionnier en France lorsqu'il édite dès 1931 des textes produits dans le cadre scolaire et intitulés « rêve ». Certains d'entre eux sont mis en cause, lorsqu'éclate l'affaire. Mais c'est bien celui affiché fin 1932 qui fait l'effet d'un brulôt. La publication des récits saint-paulois antérieurs ne fait pas problème, même si le recueil de rêves dans un cadre scolaire s'est en général fait et se fait plutôt à l'époque chez des lycéens que chez des écoliers.

Marcel Foucault, professeur de philosophie à Mâcon puis à Nevers, invite par exemple à la fin du XIX^e siècle les élèves de sa classe à écrire leurs rêves. Il en tire une partie des « observations » qu'il publie dans sa thèse puis dans un livre de 1906. Il se réfère plutôt favorablement à Freud, dont il est l'un des premiers lecteurs français, et cite des exemples de rêves de lycéens correspondant à la réalisation d'un désir. Même si certains jeunes gens ont pu faire état de productions nocturnes moins sages, Foucault choisit de publier presque uniquement des rêves « freudiens » de réussite scolaire. Bien qu'il ne s'en explique pas, on peut supposer que Foucault a mené une enquête dans le cadre d'un cours, la question des rêves figurant au programme de philosophie de 1880 sous le chef des rapports du physique et du moral. Les lycéens ont eu consigne de noter « méthodiquement » leurs rêves et certains se sont passionnés pour l'investigation, qui ne semble pas avoir déclenché de protestations parentales. Foucault, en tous les cas, fera ensuite carrière et deviendra maître de conférences à l'Université de Montpellier. En se référant à lui, le professeur de philosophie, futur anthropologue et sociologue Roger Bastide raconte avoir mené entre les deux guerres des enquêtes sur les rêves de ses élèves, qu'il se contente d'évoquer dans des travaux ultérieurs³³. Ce

33 Marcel FOUCAULT, *Le rêve. Etudes et observations*, Paris, Alcan, 1906 ; Roger BASTIDE, *Le rêve, la transe et la folie*, Paris, Flammarion, 1972, p. 9-10.

n'est donc pas tant le fait de susciter des récits oniriques dans un cadre scolaire ou de se référer à la psychanalyse qui fait scandale, que le fait d'imprimer un rêve violent dans un contexte lui-même violent, dans l'affaire de Saint-Paul.

En 1926, l'année où *La Traumdeutung* de Freud est traduite sous le titre *La science des rêves*, deux ouvrages de psychanalystes français, l'un dirigé par René Laforgue et l'autre signé par René Allendy³⁴, font connaître la perspective freudienne sur les rêves en même temps qu'ils citent des exemples d'analyses effectuées dans le cadre de cures. La *Revue française de psychanalyse* publiée en 1933, l'année de l'affaire Freinet, un article de Sophie Morgenstern « Quelques aperçus sur le sentiment de culpabilité dans les rêves des enfants » qui porte sur des enfants, pour la plupart scolarisés à l'école primaire, mais aussi beaucoup plus jeunes, suivis en thérapie et qui conteste en partie les affirmations de Freud. Ce dernier oppose en effet les rêves des très jeunes enfants (âgés de deux à quatre ans), qui sont l'expression sans déformation de la satisfaction d'un désir, aux rêves des adultes, qui sont censurés et relèvent en conséquence d'une interprétation visant à décrypter leur sens latent. Morgenstern, quant à elle, insiste plutôt sur la similitude des rêves : loin d'être l'expression directe d'un désir, les rêves de ses petits patients seraient marqués, eux aussi, par un mécanisme de censure et ils comportent par exemple beaucoup de personnages de voleurs et d'assassins³⁵.

Il est peu probable que Freinet ait été un lecteur de *La Revue française de psychanalyse*, dont la diffusion semble avoir été confidentielle. Un mois après la publication de « Mon rêve » par *les Remparts*, il publie en avril 1932 « Psychanalyse et éducation » en s'appuyant largement sur un ouvrage qui sera pendant longtemps un *best-seller* en la matière, *La psychanalyse et l'âme enfantine* de Charles Baudouin. Originaire

34 René LAFORGUE (dir.), *Le rêve et la psychanalyse*, Paris, Maloine, 1926 ; René ALLENDY, *Les rêves et leur interprétation psychanalytique*, Paris, Alcan, 1926. Sur l'histoire de la psychanalyse en France, voir Élisabeth ROUDINESCO, *Histoire de la psychanalyse en France*, Paris, Livre de poche, 2009, 1^e éd. 1982 ; Annick OHAYON, *Psychologie et psychanalyse en France. L'impossible rencontre (1919-1969)*, Paris, La Découverte, 2006, 1^e éd. 1999 ; Alain DE MIJOLLA, *Freud et la France*, Paris, PUF, 2010.

35 Sophie MORGENSTERN, « Quelques aperçus sur le sentiment de culpabilité dans les rêves des enfants », *Revue française de psychanalyse*, 1933, t. 6, 2, pp. 155-174.

de Nancy, celui-ci est à l'époque membre de l'Institut Jean-Jacques Rousseau à Genève, haut lieu de l'éducation nouvelle dont Freinet est proche. Baudouin pratique et prône une psychologie et une pédagogie éclectiques. Il se réfère à la méthode d'auto-suggestion du pharmacien nancéen Émile Coué, qui obtient un succès international foudroyant après la guerre. On peut, selon Coué, agir directement sur soi-même et se soigner en répétant des injonctions simples, telles que « Tous les jours je vais mieux³⁶ ». Baudouin s'appuie également sur la psychanalyse de Freud et de Carl Gustav Jung³⁷. Freinet avait auparavant critiqué le « simplisme » de la méthode Coué³⁸. Il se montre en revanche tout à fait positif concernant la psychanalyse, telle que la voit Baudouin. Il lui emprunte les thèmes de l'importance de la petite enfance, des différents complexes infantiles, des « chocs sexuels » de l'enfance, de la distinction entre le manifeste et le latent inconscient, de la sublimation éducative et des identifications de l'enfant aux parents et aux premiers éducateurs.

Freinet se réfère aussi à ce que dit Hans Zülliger³⁹, instituteur et psychanalyste bernois, sur le rapport éducateur/écolier vu au sens psychanalytique comme un « transfert », ou déplacement d'autres relations, principalement avec les parents. Mais il se distancie de Zülliger en soulignant qu'il n'est pas nécessaire que l'instituteur ait une formation psychanalytique. Sur ce point, sa conclusion reprend celle de Baudouin : « Ainsi des connaissances psychanalytiques, même théoriques et sommaires, peuvent ouvrir des horizons aux parents et aux éducateurs⁴⁰. »

36 Émile COUÉ, *La maîtrise de soi-même par auto-suggestion consciente*, Paris, Oliven, 1926, p. 23. Pour une histoire culturelle et sociale, voir Hervé GUILLEMAIN, *La méthode Coué. Histoire d'une pratique de guérison au XX^e siècle*, Paris, Seuil, 2010.

37 Sur Charles Baudouin, voir Annick OHAYON « Charles Baudouin ou l'éternel retour de la suggestion », *Psychologie clinique*, printemps 2000, 9, pp. 71-83. Les archives de Charles Baudouin, à la Bibliothèque de Genève, ne comportent pas de lettres de Freinet. Sur l'éducation nouvelle, voir Annick OHAYON, Dominique OTTAVI et Antoine SAVOYE (dir.), *L'éducation nouvelle, histoire, présence et devenir*, Berne, Peter Lang, 2004.

38 C. FREINET, « Compte rendu de *Suggestion et autosuggestion* de Charles Baudouin », *L'École émancipée*, 25 novembre 1923.

39 Sur Zülliger et la pédagogie psychanalytique, voir Danielle MILHAUD-CAPPE, *Freud et le Mouvement de Pédagogie psychanalytique, 1908-1937: A. Aichhorn, H. Zülliger, O. Pfister*, Paris, Vrin, 2007.

40 Charles BAUDOUIN, *La psychanalyse et l'âme infantine*, Genève, Delachaux et Niestlé, 1931, pp. 263-264.

Freinet souligne que, « sans faire définitivement [siennes] toutes les théories freudiennes », son expérience pédagogique converge avec ce que dit Baudouin. « L'enfant qui peut dire librement, comme instinctivement, tout ce qu'il sent au fond de lui, qui peut clamer ses haines, chanter ses amours, avouer dans une rougissante candeur ses fautes et ses erreurs, relater ses rêves, qui s'extériorise ainsi sans cesse, sent que se libère triomphalement sa personnalité intime et éprouve certes moins le besoin subconscient de se réaliser par des voies détournées susceptibles d'échapper à la censure jalouse des adultes⁴¹. » Freinet conclut en proposant de mettre à la disposition de la psychologie psychanalytique les « milliers de documents » dont il dispose. C'est alors, semble-t-il, qu'il prend contact avec Baudouin et lui offre ses services pour collaborer à une enquête internationale.

Il est à souligner que Baudouin, et Freinet à sa suite, identifient l'enfant et l'écolier. Dans cette logique, Freinet assigne aux expressions « libres » scolaires un rôle directement cathartique et libérateur, les deux fonctions se confondant pour lui⁴². Les rêves de ses élèves sont, comme ceux des tout jeunes enfants pour Freud, une expression sans déguisement qui ne demande qu'à s'extérioriser. Les rêves d'écoliers sont-ils des rêves infantiles, des rêves déjà adultes demandant interprétation ou des rêves infantiles retrouvés en eux-mêmes par les adultes? En effet, comme le souligne Freinet citant Baudouin: « *Pour connaître l'enfant il faut le redécouvrir en nous. Il faut briser ce mur intérieur*⁴³... »

Mais, pour se défendre auprès des autorités scolaires, Freinet change par la suite de point de vue et soutient que le rêve de l'élève Diaz, loin d'être l'expression directe d'un désir, ne doit pas être entendu à la lettre.

41 C. FREINET, « Psychanalyse et éducation », *L'imprimerie à l'école*, avril 1932, p. 205.

42 Rappelons que, dans les *Études sur l'hystérie*, en 1895, la *catharsis* est conçue comme une purification ou une purgation par la parole et la reviviscence de traumatismes (ou « abréaction »), et qu'elle se différencie des traitements par la suggestion et l'hypnose, critiqués notamment pour leur caractère autoritaire.

43 C. FREINET, « Psychanalyse et éducation », *op. cit.*, p. 204, souligné dans le texte. Il faut remarquer que Freinet coupe la phrase de Baudouin qui continue par « dont seule une psychanalyse approfondie vient à bout. » (C. BAUDOUIN, *op. cit.*, p. 264).

Discours sur le freudisme au prisme du rêve de Salvatore Diaz

Polémiques, soutiens et contre-attaques

Autour du rêve scolaire, et spécifiquement celui du petit Salvatore Diaz, les polémiques et les soutiens à Freinet se multiplient ensuite rapidement, tandis que celui-ci contre-attaque.

Le 10 décembre 1932, l'affiche, diffusée le même jour par le journal régional de droite *L'éclaireur de Nice*, est publiée par *L'Action française*, Charles Maurras la citant dans un article à la une. L'affaire passe ainsi de l'échelon communal à l'échelon régional puis national. L'affiche, désormais célèbre, suscite des réactions scientifiques, politiques, syndicales et institutionnelles.

Le 19 décembre 1932, Baudouin répond à Freinet, qui l'a alerté et qui a sollicité son soutien. Il évoque prudemment un sens latent du rêve lié à un éventuel complexe d'Œdipe, qui en annulerait le sens manifeste politiquement provocateur : « Je n'ai certes pas la prétention d'analyser ici ce rêve, ce qui est impossible sans avoir le contexte d'associations spontanées de l'enfant, mais ce qu'on peut dire à première vue c'est qu'il s'agit d'une de ces fantaisies, extrêmement banales encore une fois, exprimant le complexe d'Œdipe plus particulièrement la révolte contre l'autorité paternelle, autorité qui est symbolisée suivant les cas aussi bien par le maire ou le curé du village que par Napoléon ou Nabuchodonosor⁴⁴. »

Un autre appui vient de Genève. Appelé à la rescousse, Adolphe Ferrière, le créateur de la Ligue internationale pour l'éducation nouvelle⁴⁵, écrit au ministre Anatole de Monzie une lettre que Freinet critique pour

44 ADAM, 1T444, Contentieux. Lettre de Charles Baudouin à Célestin Freinet, 19 décembre 1932. La lettre est reprise par *L'Humanité* du 27 décembre 1932, puis par *L'éducateur prolétarien* de janvier 1933.

45 En dépit de divergences religieuses et politiques, Ferrière partage en outre avec les Freinet des engagements naturistes et s'affiche, comme ceux-ci, adepte de médecines marginales. Voir Daniel HAMÉLINE « Adolphe Ferrière (1879-1960) », *Perspectives: revue trimestrielle d'éducation comparée* (Paris, UNESCO: Bureau international d'éducation), vol. XXIII, n° 1-2, mars-juin 1993, pp. 379-406; Arnaud BAUBÉROT, *Histoire du naturisme: le mythe du retour à la nature*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004.

sa tiédeur, puis, le 29 décembre 1932, une déclaration en sa faveur⁴⁶. Dans une missive dactylographiée du 2 janvier 1933, Freinet s'efforce, de façon quelque peu opportuniste, de se rapprocher de son point de vue : « Je ne me défends pas d'être communiste. Mais je me défends d'être communiste à l'école⁴⁷. Je n'ai jamais dit que nous devions, dans nos écoles publiques, parler du communisme, faire de la lutte de classe, et autres balivernes. Je me suis placé, en pédagogie, sur le terrain même où nos chefs ont placé les questions pédagogiques. Nous VOULONS, COMME VOUS, FAIRE DE LA PÉDAGOGIE HONNÊTE, humaine, non imposée par les hommes, mais par les enfants eux-mêmes. Et c'est cela qu'on nous reproche et qu'on ne peut accepter. C'est le véritable procès qui s'ouvre contre l'éducation nouvelle, et là vous ne pouvez pas ne pas être d'accord avec nous⁴⁸. »

Outre ces appuis venus de Genève, Freinet bénéficie d'un soutien syndical et politique, ce dont témoigne *L'Humanité* du 27 décembre qui cite en page intérieure la « Protestation de la Fédération unitaire de l'enseignement », sans reproduire l'affiche. Le 28 décembre 1932, Maurras, toujours en une de *L'Action française*, met au défi *L'Humanité* de publier le texte placardé, lequel ne se contente pas de « mettre en cause » le maire, mais le « met à mort ». Maurras prend aussi acte du fait que c'est un rêve recueilli dans le cadre d'une enquête. Si tel est le cas, Freinet a-t-il le droit de traiter les enfants comme des « cobayes » ? Pourquoi se réfère-t-il à Freud et à Baudouin plutôt qu'à ce meilleur « psychologue » qu'est Frédéric Le Play, son ancien maître et inspirateur ? De façon polémique, Maurras oppose ainsi à Freinet un penseur « libéral » dont les idées pédagogiques ont à leur façon irrigué l'éducation nouvelle sur son versant chrétien et conservateur⁴⁹.

46 Voir le « petit journal » d'Adolphe Ferrière, *op. cit.*, Archives Institut J.-J. Rousseau de Genève. La correspondance de Freinet avec Ferrière est consultable à Genève : Archives Institut J.-J. Rousseau. Fonds Adolphe Ferrière (AdF/C/1/26).

47 *Ibid.*, Ferrière souligne et note en marge de la lettre de Freinet : « Je ne l'ai pas non plus prétendu ! »

48 *Ibid.*, Ferrière entoure et écrit en marge : « oui. »

49 Sur l'éducation nouvelle d'obédience leplaysienne, voir Nathalie DUVAL, *L'école des Roches*, Paris, Belin, 2009. Sur les idées pédagogiques de Frédéric Le Play, voir Antoine SAVOYE, « Frédéric Le Play, concepteur d'une éducation libérale », *Le Télémaque*, 33, 2008/1, pp. 31-44.

Le 2 janvier 1933, *L'Humanité*, en troisième page, publie *in extenso* le texte placardé le 2 décembre précédé du titre « Un » rêve » d'enfant », en mettant des guillemets à « rêve ». Le journal présente ainsi ce rêve, avant de le citer : « Car Freinet n'a pas été un conformiste. Il a inspiré confiance à ses petits écoliers et a donné libre cours à leurs pensées. Or ce sont des fils de prolétaires et ils ont parlé comme tels. » Le rêve singulier de l'élève devient « un » rêve de classe, au sens marxiste du mot. Le journal n'hésite pas à opposer aux « culs bénits » de Saint-Paul une autorité freudienne et genevoise, en citant la lettre de Baudouin du 19 décembre 1932, probablement transmise par Freinet. Le 4 janvier 1933, toujours en une, Maurras dévoile le patronyme étranger du rêveur, jusque-là maintenu anonyme, en évoquant « Le rêve assassin du jeune Diaz, consigné, imprimé, distribué par l'instituteur Freinet ». Le rêve se transforme ainsi en une sorte de tract. Le journal reproduit, en la ponctuant de points d'exclamations, la lettre de Baudouin citée par *L'Humanité*. Il y voit la preuve que Freinet utilise bien ses écoliers comme cobayes.

Le 5 janvier 1933, Baudouin riposte de Genève, en publiant une « Lettre ouverte à M. Charles Maurras ». Baudouin témoigne de son estime à Maurras et se présente comme tout aussi français que lui. Il présente Freinet comme un collaborateur scientifique sérieux qui a collecté pour lui des rêves d'enfants. Il proteste contre les guillemets mis par Maurras au mot « rêve » : s'il concède que le texte est violent, il affirme qu'il s'agit d'un « vrai rêve ». En bonne logique psychanalytique, il ne doit donc pas être pris à la lettre. Tout en soutenant « l'éducateur de race » qu'est Freinet, Baudouin prend cependant des distances par rapport au caractère « freudien » de son optimisme pédagogique. Il réaffirme enfin, comme Ferrière, la neutralité de l'éducation nouvelle en matière de politique⁵⁰. Sans doute sous-entend-il ainsi que Freinet ne doit pas, comme au congrès de Nice en août 1932, vouloir identifier éducation nouvelle et éducation prolétarienne.

En janvier 1933, dans « Pour une éducation de vérité », Freinet s'explique sur sa pratique de l'utilisation des rêves en classe, sur son rapport à la psychanalyse et au communisme. Il reconnaît que le rêve incriminé a changé de statut une fois devenu public. Il s'agit cependant « d'une

50 C. BAUDOUIN, « Lettre ouverte à M. Charles Maurras », *Action et pensée. Revue mensuelle de la Société Internationale de Psychagogie. Psychologie appliquée à la conduite de la vie et à la thérapeutique*, janvier 1933, pp. 1-5.

pensée d'enfant, un rêve un peu scabreux certes, mais trop chargé d'enseignements pour que nous ayons pensé, en son temps, à l'écartier⁵¹. » Freinet affirme se donner pour règle de ne pas publier de textes mettant en cause des personnes. C'est dire l'importance du rêve de Diaz à ses yeux, puisqu'il ne s'est pas résolu à le censurer, pour reprendre ses propres termes. Sa fille Madeleine jugera après coup de façon plus sévère la publication réitérée du rêve qu'elle qualifie d'« aberrante »⁵².

Freinet prône, en 1933 comme en 1932, le « soulagement par l'expression libre » et « l'intimité » des enfants avec le maître. Mais il radicalise ses positions, en mettant en exergue une expression libre collective qu'il compare à une « confession publique⁵³, » manière d'assimiler psychanalyse et confession, et d'affirmer la suprématie de l'éducation prolétarienne sur l'éducation catholique et psychanalytique individualistes. Freinet revendique ainsi que « mon rêve » puisse être une production collective de la classe, sinon de classe, comme l'a affirmé *L'Humanité*.

Freudisme et « simili freudisme »

Cependant, pour sa défense en interne, vis à vis de sa hiérarchie, Freinet individualise à l'inverse le rêve litigieux, sans se revendiquer comme un éducateur prolétarien.

Le directeur de l'École normale d'instituteurs de Nice, Richard, a été chargé d'instruire le dossier, sans doute parce qu'il est jugé compétent en matière de psychologie de l'enfant et de pédagogie, matières enseignées dans les Écoles normales. Il doit examiner trois rêves litigieux publiés par Freinet et datés du 9 janvier 1931, du 14 mars 1932 (le rêve désormais célèbre) et du 20 juin 1932. D'après Élise Freinet citée par sa fille, Richard aurait été d'abord « indigné » par le procès intenté à son père, avant de « retourner sa veste⁵⁴ ». Quoiqu'il en soit, Richard se montre diplomate, en n'incriminant que la maladresse de Freinet dont il reconnaît la bonne volonté. Sa qualité d'ancien combattant et sa célébrité flatteuse dans les cercles pédagogiques, autorisent à lui accorder des circonstances atténuantes. Le rapporteur se situe sur un plan

51 C. FREINET, « Pour une éducation de vérité », *L'éducateur prolétarien*, janvier 1933, p. 186.

52 M. FREINET, *Élise et Célestin Freinet...*, *op. cit.*, p. 216.

53 C. FREINET, « Pour une éducation de vérité », *op. cit.*, p. 188.

54 M. FREINET, *Élise et Célestin Freinet...*, *op. cit.*, p. 232.

strictement éducatif, en ne touchant pas explicitement au registre politique de l'affaire. De ce fait, l'essentiel de sa critique porte sur le rapport de Freinet à la psychanalyse et sur sa conception et sa pratique d'instituteur. Richard conclut par une proposition de censure, la sanction la moins sévère, souligne-t-il.

Il rapporte ainsi au discours indirect la justification donnée par Freinet : « L'étude attentive des rêves écrits librement par le jeune Diaz (auteur du texte « Mon rêve ») aurait permis à M. Freinet d'agir effectivement sur la santé mentale de cet enfant et d'opérer en lui une véritable régénération ». Le directeur de l'École normale de Nice ne conteste pas que le texte incriminé soit un vrai rêve. Mais ses réserves portent sur la compétence de Freinet : s'agit-il de freudisme ou de « simili freudisme », se demande-t-il ? Richard refuse de s'engager dans « l'exégèse ». Freinet a pu, selon lui, être une sorte d'apprenti sorcier « car il y a de sérieux dangers à habituer ainsi les enfants à pénétrer au fond du gouffre obscur qui est en chacun de nous et où grouillent parfois d'étranges monstres. Une pareille méthode ne peut être maniée que par des médecins psychiatres ; ce n'est point l'affaire de l'instituteur. [...] On ne saurait admettre en aucune façon qu'un document psychologique, plus ou moins bizarre et même saugrenu, soit utilisé comme texte scolaire et à l'usage de toute une classe⁵⁵. » « Mon rêve » est un récit inapproprié en milieu scolaire, mais il aurait pu avoir une légitimité, s'il avait été narré à un vrai thérapeute. Richard cite Adolphe Ferrière lui-même : « L'État n'a pas le droit d'entraîner l'école dans des voies aventureuses⁵⁶ ». Il mobilise ainsi contre Freinet, la figure d'autorité derrière laquelle l'instituteur de Saint-Paul-de-Vence se réfugie.

En parlant de suggestion, il se réfère à une psychologie des foules héritée de Gabriel Tarde, de Gustave Le Bon et reprise à l'époque notamment par Freud⁵⁷. Richard admet que les textes incriminés ne sont pas des dictées mais, plus subtilement, il affirme que le « laisser s'exprimer » de Freinet constitue une suggestion indirecte : « En fixant l'attention

55 ADAM, 4M534, Affaire Freinet, *Rapport du directeur de L'École normale, membre du Conseil départemental, à Monsieur le Préfet, Président du Conseil départemental (Affaire Freinet)*, 25 janvier 1933, p. 2

56 *Ibid.*, p. 3.

57 Parmi tous les travaux consacrés à l'histoire de la psychologie des foules et de la psychologie collective, on peut citer l'étude classique de Serge MOSCOVICI, *L'âge des foules*, Bruxelles, Complexe, 1985.

des élèves sur ces textes, en les faisant lire, écrire et leur donnant ce prestige et cette consécration de la chose imprimée, en en faisant le thème de la plupart des exercices de la journée, le maître leur donne une force de suggestion et de pénétration extrêmement inquiétante⁵⁸. » Richard évoque ainsi une emprise qui serait d'autant plus pernicieuse qu'elle se manifesterait au nom de la liberté.

Dans un rapport rédigé au même moment, l'inspecteur d'Académie parle de façon analogue d'une « contagion » qui s'exercerait d'un devoir d'écolier à l'autre. Il se montre plus sévère: il est sans doute depuis longtemps excédé par Freinet, comme on l'a vu. Il semble être aussi plus réservé et moins informé que Richard en fait de psychologie et de psychanalyse. Il parle du « texte de la révolte de la classe contre le maire ». Si ce n'est pas une mise à mort, c'est bel et bien, à ses yeux, une révolte... L'inspecteur fait ainsi parler Freinet: « En ce qui concerne le rêve incriminé plus spécialement, l'analyse psychanalytique nous a démontré que l'auteur a transféré sur le maire de St Paul ses rancunes subconscientes contre son instituteur [...] D'autres rêves identiques de cet enfant, et mes observations quotidiennes m'ont amené à conseiller aux parents de surveiller cet enfant qui, effectivement, volait de l'argent⁵⁹. »

Contrairement à Richard, l'inspecteur incrimine rapidement en conclusion l'engagement politique de Freinet dans sa classe: « Rapprocher l'École de la vie, souci très louable, à la condition de ne jamais rien laisser pénétrer à l'École de ce qui touche aux luttes politiques et sociales. M. Freinet n'aurait jamais dû l'oublier⁶⁰. » L'essentiel de son argumentation porte cependant sur la psychanalyse, comme le montre le télégramme, écrit en style télégraphique, qu'il envoie au cabinet du Ministre de l'Éducation nationale: « application plus ou moins tendancieuse mais surtout inintelligente et inquiétante de méthode psychanalyse ». Évoquer la psychanalyse et ses mésusages permet de désamorcer et de dédramatiser, et ces deux rapports sont, bien entendu, rédigés *ad hoc*. Ils n'en sont pas moins révélateurs d'une pénétration à bas bruit de la psychanalyse dans des instances inattendues.

58 ADAM, 4M534, *Rapport du directeur de L'École normale, membre du Conseil départemental, op. cit.*, p. 3.

59 ADAM, 1T444, *Rapport du L'inspecteur d'académie à M. Le ministre de l'Éducation nationale*, 22 décembre 1932.

60 *Ibid.*, p. 6.

Le 6 février 1933, le conseil départemental, en s'appuyant sur le rapport du directeur de l'École normale, propose la censure, sanction légère. Les parents grévistes attendaient la mutation de l'instituteur et exigeaient son départ de la commune. Les villageois hostiles accentuent dès lors la grève scolaire jusqu'à organiser sous la conduite du conseil municipal une manifestation pour chasser l'instituteur de Saint-Paul-de-Vence. C'est une véritable émeute qui se déroule devant l'école à la rentrée de Pâques 1933, le lundi 24 avril⁶¹. Vers huit heures du matin, cent cinquante villageois réunis derrière leur maire lancent l'assaut vers l'école protégée en partie par les parents favorables à l'instituteur⁶². Celui-ci est véritablement retranché dans sa salle de classe avec une dizaine d'élèves qui ont pu rentrer à l'aube dans l'école⁶³. Deux femmes se battent et une mère d'élève favorable à Freinet est molestée par celle d'un petit gréviste. Cette dernière qui tenta de pénétrer dans l'école est blessée à la bouche⁶⁴. Des pierres sont lancées contre les vitres de l'école et c'est visiblement apeuré que Célestin Freinet descend dans la petite cour d'école, derrière la grille, brandissant son revolver et ajoutant : « J'ai ici la garde de 14 enfants, et je les défendrai malgré tout, si quelqu'un rentre : voilà⁶⁵. » Les autorités arrivées sur place dès le milieu de la matinée, gendarme, commissaire de police, inspecteur primaire puis inspecteur d'académie s'interposeront et obtiendront dans l'après-midi la mise en congé maladie de l'instituteur et son acceptation du principe d'une mutation. Cette mutation ne sera jamais effective. Freinet quitte en effet Saint-Paul et, après un long congé maladie prend sa retraite anticipée de l'Éducation nationale pour ouvrir avec sa femme Élise, son école privée, à Vence, dont la première rentrée officielle a lieu en octobre 1936.

Freinet a bien exhibé un revolver chargé, acte qui s'insère, on l'a vu, dans un contexte local de brutalisation de la vie et du langage

61 ADAM, 4M534, Affaire Freinet, Rapport de l'Inspecteur d'académie sur les incidents de Saint-Paul, 24 avril 1933.

62 *Ibidem.*

63 ADAM, IT444, Contentieux, Rapport du commissaire spécial de Cannes au préfet 25 avril 1933.

64 ADAM, 4M534, Affaire Freinet, PV de gendarmerie 24 avril 1933.

65 ADAM, 4M534, Affaire Freinet, Procès-verbal de la brigade de gendarmerie de Vence, 24 avril 1933.

politiques. Un psychanalyste contemporain pourrait se demander si ce geste violent et potentiellement meurtrier, d'autant plus transgressif qu'il fut accompli dans une école, n'a pas aussi rejoué quelque peu un rêve ouvertement meurtrier, raconté et recopié dans ce même lieu un an auparavant.

En 1950, Freinet reprendra l'idée que l'éducateur peut contribuer à soigner les troubles névropathiques de l'enfant. Peut-être échaudé par le souvenir de l'affaire de « l'affiche rouge », il fera « les plus expresses réserves » sur le recours aux rêves dans ce contexte thérapeutique et éducatif. À l'écriture des rêves il préférera notamment « la confession intime », « le sondage des souvenirs de jeunesse » et « la sublimation »⁶⁶.

À travers ce parcours, on a vu qu'un récit onirique, après avoir été voté et travaillé en classe, a circulé en se chargeant de sens et de valeurs différents: mise à mort sans ou avec commentaires selon le maire et Maurras, galéjade de galopin selon Antonio Diaz, rêve possiblement ou certainement œdipien selon Baudouin et Freinet, revendication de jeune prolétaire selon *L'Humanité*, rêve inapproprié en classe selon le directeur de l'École normale, révolte scolaire selon l'Inspecteur d'Académie, thérapie cathartique individuelle et collective selon Freinet. Son affichage a mis celui-ci dans une contradiction. S'il déminait le caractère pamphlétaire de « Mon rêve » en alléguant qu'il fallait l'interpréter de façon freudienne, il avait à affronter l'absence d'enthousiasme ou l'opposition de ses amis politiques et syndicaux par rapport à la psychanalyse. Mais il s'exposait aussi au reproche de faire de la psychanalyse sauvage et d'endosser indûment un rôle de thérapeute de la part des gens avertis de psychologie et de psychanalyse.

L'affaire a aiguë des questions et des enjeux déjà mis en avant au siècle précédent, concernant les relations indémêlables entre un vécu nocturne privé et sa transformation en récit adressé, écrit et publié. Le débat a porté sur l'authenticité du texte signé Diaz. Était-ce un vrai rêve? Mais qu'entendait-on par-là? Un récit à prendre comme redoublant un combat politique ou un texte pouvant relever d'une exégèse freudienne? Les différents acteurs se sont partagés entre ces deux positions et Freinet lui-même a oscillé. Cette approche de l'affaire de Saint-Paul

66 C. FREINET, « Essai de psychologie sensible appliquée à l'éducation », *Œuvres pédagogiques I*, Paris, Seuil, 1994, 1^{re} éd. 1950, p. 482.

permet de faire une micro-histoire « par en bas » de la pénétration, à bas bruit ou fracassante, de la psychanalyse en France.

*Jacqueline CARROY (EHESS, Centre Alexandre Koyré), Emmanuel
SAINT-FUSCIEN (EHESS, CESPRA)*